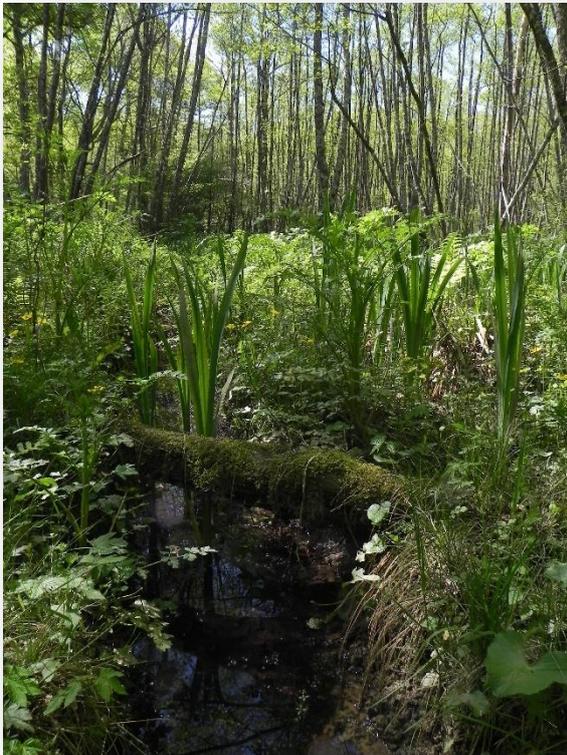




Barthes de l'Ardanavy : des engagements pour la préservation du patrimoine naturel.



La récente signature de la convention de gestion entre la société VINCI autoroutes, le CEN Aquitaine (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine), la MIFEN-EC (Maison d'Initiative à la Faune et aux Espaces Naturels Etudes et Conseils) et la MIFEN (Maison d'Initiative à la Faune et aux Espaces Naturels), vient de marquer le lancement des opérations du plan de gestion des barthes de l'Ardanavy, dans lequel la commune de Briscous est largement impliquée. **La démarche**

Dans le cadre de l'**élargissement de l'autoroute A63** entre Ondres et Biriadou par VINCI autoroutes, des études d'impacts faunistiques et floristiques ont été réalisées avant travaux afin de connaître les incidences du projet sur le milieu naturel. Ces études ont montré que plusieurs habitats d'espèces protégées allaient être détruits.

Suite aux résultats de ces études, des mesures compensatoires liées au chantier ont été exigées par le Conseil National de la Protection de la Nature, notamment pour la conservation de deux espèces menacées, le **Vison d'Europe** et la **Loutre d'Europe**.

Afin d'identifier les zones les plus appropriées pour mener à bien la mise en place des mesures compensatoires, VINCI autoroutes a mené en collaboration avec le CEN Aquitaine un travail d'analyse territoriale.

Suite à différents inventaires et diagnostics écologiques, les **barthes de l'Ardanavy** ont été retenues comme favorable par les services de l'état (DREAL). ASF a ensuite lancé une procédure d'animation

foncière afin de sécuriser (par conventionnement) les parcelles des barthes de l'Ardanavy. A ce jour, **74 Ha sont sécurisés** sur la zone dont 53 Ha appartenant à la commune de Briscous. Cette convention s'inscrit dans l'engagement mené par la commune pour le développement durable et la préservation de la biodiversité.

Un patrimoine naturel remarquable

Les Barthes de l'Ardanavy correspondent à un grand ensemble de zones humides accueillant un patrimoine naturel remarquable. 3 habitats d'intérêt communautaire (inscrits à l'annexe 1 de la directive « Habitats ») dont 2 prioritaires, 4 espèces végétales protégées et plusieurs animaux rares et menacés sont présents sur le site. Les espèces les plus emblématiques rencontrées sur le site sont : la Loutre d'Europe, l'Anguille, l'Agrion de mercure, la Cistude d'Europe, la Couleuvre d'esculape, le Triton palmé, le Pic mar et la Fritillaire à damier.

Mais vulnérable et fragile...

L'état de conservation du site est plutôt favorable, mais de nombreuses espèces invasives sont présentes sur les Barthes de l'Ardanavy. **Parmi les plantes**, des espèces très dynamiques sont installées sur le site, comme l'herbe de la Pampa ou le Robinier faux acacia. Ces espèces colonisent différents habitats où elles concurrencent les espèces indigènes, qui forment naturellement des milieux importants pour les espèces patrimoniales. A terme, et sans gestion adaptée, elles forment des ensembles mono-spécifiques (dominés par une seule espèce) pauvres en biodiversité.



Parmi les espèces animales, les principales susceptibles d'engendrer des problèmes importants sur le site sont le Ragondin (creusement des berges, destruction de la végétation rivulaire) et le Vison d'Amérique (concurrence avec le Vison d'Europe). Une lutte contre ces deux espèces sera réalisée, en lien avec les piégeurs agréés.

Si certaines **activités humaines** peuvent être bénéfiques pour la biodiversité, d'autres peuvent y porter atteinte. Des opérations visant à concilier activités humaines et préservation de la biodiversité seront mises en place.

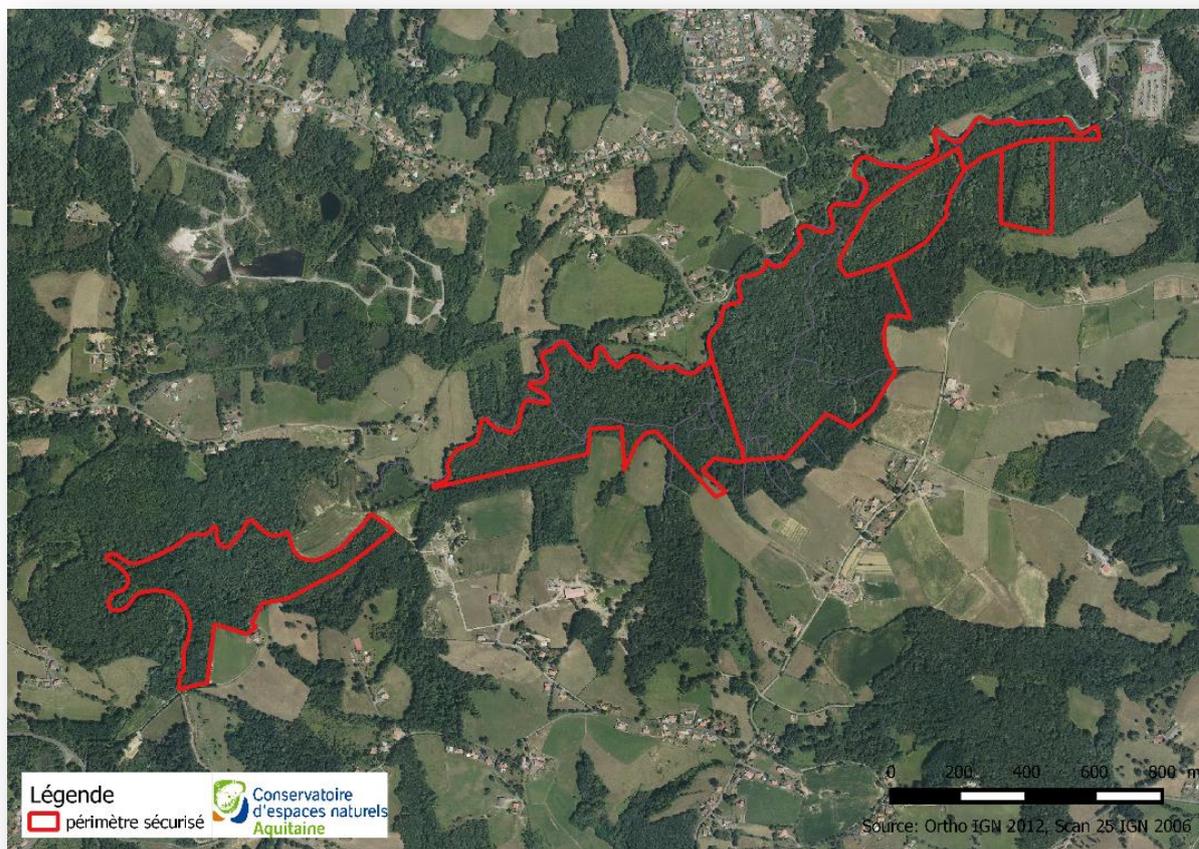
Le plan de gestion, outil de conservation

Le plan de gestion (document de diagnostic et de programmation des opérations à conduire) est mis en place sur le site depuis 2016 avec le **CEN Aquitaine** (Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine) comme maître d'œuvre, en lien avec la **MIFEN-EC** (Maison d'Initiative à la Faune et aux Espaces Naturels). Ces deux associations interviennent en tant qu'experts des milieux naturels en

collaboration avec le maître d'ouvrage (VINCI autoroutes), la commune de Briscous et différents intervenants (MIFEN, piégeurs, ONF, ...) pour la bonne mise en œuvre du plan de gestion sur les barthes de l'Ardanavy et l'atteinte des objectifs fixés.

Les principaux objectifs du plan de gestion sont de restaurer, conserver et améliorer la qualité des habitats (prioritairement pour la Loutre et le Vison d'Europe), de conserver les espèces patrimoniales et d'endiguer les facteurs de dégradation.

Depuis cette année, différentes opérations de suivi écologique, et de gestion des habitats et espèces sont mises en place sur les barthes de l'Ardanavy. Ce plan de gestion porte jusqu'en 2034.



Le cas du Vison d'Europe



Le vison d'Europe est l'un des mammifères carnivores les **plus menacés d'Europe** (en « danger critique d'extinction » au niveau mondial). Il a perdu près de 85% de son aire d'origine depuis la moitié du 20^{ème} siècle. La population Française de Vison d'Europe est limitée à **7 départements de la façade sud-ouest Atlantique**. La dernière donnée de l'espèce sur le bas Adour date de 2003, mais aucune prospection exhaustive n'y a été réalisée depuis.

Le Vison d'Europe est une

espèce **semi-aquatique** inféodée aux habitats humides et cours d'eau. Les habitats présents sur les barthes de l'Ardenay sont favorables à cette espèce. Les **menaces** pesant sur le Vison d'Europe sont principalement la destruction de ses habitats, les collisions routières et la concurrence avec le **Vison d'Amérique**, qui exploite sensiblement la même niche écologique. De plus, cette espèce étant porteuse saine de différentes maladies, elle peut les transmettre au Vison d'Europe.

Dans le cadre du plan de gestion, des suivis sur la présence des deux espèces de Vison et une lutte contre le Vison d'Amérique seront mis en place.

Rédaction : CEN Aquitaine (Robinet Charly, Le Moal Tangi)

Crédit photo : MIFEN-EC (Gansoinat Sophie), Fournier Pascal